

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 16/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

1- Changement des orientations de placement du fonds :

Le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 9 mars 2012 a décidé de changer les orientations du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
- Entre 50% et 80% en actions cotées à la bourse de Tunis; - Entre 0% et 30% en emprunts obligataires (note minimale exigée B); - Au maximum 5% en OPCVM; - A hauteur de 20% en liquidités et quasi-liquidités.	- Entre 50% et 80% en actions cotées à la bourse de Tunis, - Entre 0% et 30% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billets de trésorerie, - Maximum 5% en OPCVM, - Maximum 20% en dépôts à terme, dépôts à vue et disponibilités.

2- Changement de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs assimilées :

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE procède à partir du **1^{er} juillet 2011** à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Ce changement a été décidé par le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 17 mai 2011 et a fait l'objet d'une information dans les documents périodiques du fonds.

3- Modification de la composition du comité de gestion du fonds :

Le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 3 décembre 2011 a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

Nom des membres du comité	Fonction
Mr Férid Ben Brahim	Président du Conseil
Mr Karim Mimita	Directeur Général
Mlle Yosra Saidane	Responsable Middle Office
Mr Mhamed Braham	Gestionnaire

Le changement des orientations de placement du fonds entrera en vigueur à partir du 25 septembre 2012 et conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts** à compter de cette date d'entrée en vigueur.

Le prospectus de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE mis à jour sous le numéro 08-0596/A001 en date du 11 septembre 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société AXIS GESTION sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, de la société AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en bourse sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis et des guichets d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.